

# Vos services en ligne

## ■ Comment accéder aux services en ligne ?

Pour accéder à nos applicatifs en ligne "Déclaration de la Base de l'Assurance", "Déclaration des absences" et "Bases documentaires" il vous suffit de créer un compte client Internet :

- 1** connectez-vous sur le site [www.dexia-sofcap-sofcah.com](http://www.dexia-sofcap-sofcah.com) puis accédez à l'espace clients ;
- 2** faites votre demande d'ouverture de compte en ligne, en cliquant sur "créer un compte pour accéder à l'ensemble des applications" ;
- 3** renseignez votre "ville", sélectionnez le nom de votre "collectivité" ou de votre "établissement", puis saisissez les informations demandées.

Vous serez contacté(e) **sous 48 heures** pour valider et sécuriser vos paramètres de connexion.

## ■ Déclaration de la Base de l'Assurance

Chaque année, nous vous transmettons un formulaire papier de déclaration "Base de l'Assurance", permettant de recueillir les données sociales nécessaires à la réalisation de votre appel de cotisation.

Déclarer votre base de l'assurance en ligne, sur notre site Internet, facilite la saisie de ces données.

### ► Pourquoi déclarer votre Base de l'Assurance par Internet ?

- Les **données saisies sont contrôlées**. Notre système d'information vérifie la cohérence des données (traitement de base, effectif, indemnités...) que vous saisissez en ligne. En cas d'incohérences, des messages vous alertent.
- Vous êtes **guidé(e) dans l'utilisation** de l'outil par une aide en ligne disponible à chaque étape de la saisie et vous disposez d'un manuel d'utilisation téléchargeable en format PDF depuis la barre de menu de l'application.
- La déclaration s'effectue dans **un cadre sécurisé** grâce à une **authentification personnalisée** (mot de passe, code Base Assurance et numéro de contrat), un système de cryptage et un environnement approuvé par la CNIL.

## ■ Déclaration des absences

Cette application ergonomique vous permet de saisir directement, sur notre site Internet, les arrêts de travail de votre personnel et d'optimiser ainsi les délais de traitement de votre dossier. Conçu en collaboration avec des collectivités et établissements pilotes, cet outil évolue au gré de vos suggestions d'amélioration.

### ► Simplification de votre gestion

- **Diminuez la charge administrative** liée à vos déclarations sur formulaire papier, tout en conservant leur traçabilité. Tous les agents ayant présenté au moins un arrêt sont répertoriés dans notre base de données. Il vous suffit de compléter les caractéristiques liées à un nouvel événement. Vous évitez ainsi les répétitions de saisie et limitez les risques d'erreur.
- **Optimisez les délais de remboursement** de vos prestations à réception de vos justificatifs.
- Bénéficiez d'un **suivi administratif personnalisé**. Vous pouvez visualiser instantanément la liste des arrêts en cours de traitement, la liste des pièces manquantes nécessaires au déclenchement de vos remboursements ainsi qu'un récapitulatif des règlements effectués sur les deux derniers mois.
- Consultez la **synthèse des arrêts par agent**. En un clic, vous accédez à la fois aux caractéristiques de l'agent (statut, cadre d'emploi...) et au détail de ses absences.
- Obtenez **une enquête administrative** pour les accidents de service, générée automatiquement. Ce document préremplie, que vous pouvez imprimer et faire signer, vous évite un double travail.

## Gestion des absences en temps réel

- Éditez des listes relatives aux **accidents "lourds"** et aux **maladies fréquentes** ayant une forte incidence sur votre taux d'absentéisme.
- Disposez d'éléments précis pour orienter votre **politique de gestion active des arrêts**, en déclenchant les services appropriés, inclus dans votre contrat d'assurance du personnel (contrôle médical, soutien psychologique, aménagement de poste, reclassement...).

## Accompagnement technique de vos gestionnaires

- Accédez à un **manuel d'utilisation** réalisé par nos gestionnaires et les clients pilotes. Disponible depuis la barre de menu de l'application, il vous permet de découvrir rapidement toutes les astuces pour une utilisation simple et conviviale.
- Disposez d'une liste des justificatifs à fournir par évènement (les Règles d'or), pour optimiser vos délais de déclaration conformément à votre contrat d'assurance.
- Contactez notre **Service Relations Clients** pour vous guider dans la saisie de vos déclarations.

# Déclenchement de contre-visites médicales

### Rapidité

Choisir le déclenchement des contre-visites sur Internet, c'est opter pour un service optimisé : **les délais de traitement sont raccourcis**, la procédure est simplifiée (moins de 5 minutes de saisie) et votre demande est transmise à nos services pour une **prise en charge le jour même**.

### Sécurité

Les données que vous saisissez sur notre serveur pour déclencher vos contrôles sont fiables et protégées. **Des contrôles de cohérence** sont effectués lors de votre saisie et les systèmes d'authentification personnalisée et de cryptage des données garantissent la confidentialité de vos informations. L'accès à l'appli est strictement **limité aux personnes que vous avez désignées** au sein de votre collectivité ou établissement.

### Suivi des demandes

Vous recevez un e-mail à chaque étape de l'instruction de votre dossier. Vous pouvez **visualiser un état récapitulatif** des dossiers en cours.

### Pour déclencher une contre-visite médicale sur Internet, vous devez :

- 1 faire votre **demande d'accès par télécopie** signée, auprès du service Contrôle Médical (02 48 48 10 51), avec le cachet de votre collectivité ou établissement ; le nom, prénom, fonction et adresse mail des personnes habilitées à faire des demandes de contre-visite ;
- 2 accéder à l'espace clients sur le site Internet [www.dexia-sofcap-sofcah.com](http://www.dexia-sofcap-sofcah.com), puis choisir l'option "demande de contre-visite" ;
- 3 remplir le formulaire en ligne.

# Bases documentaires

Accédez en ligne à deux bases documentaires riches de **8 000 références** (réglementation, jurisprudence, articles de presse...) et bénéficiez de différents modes de recherche (recherche simple ou experte) pour répondre à vos questions en matière de :

- contrôle médical,
- prévention des risques professionnels et santé au travail,
- management des ressources humaines,
- qualité dans les collectivités locales.

**Pour toute demande d'information, contactez notre Service Relations Clients :**

Téléphone : 02 48 48 15 15 - Télécopie : 02 48 48 15 16 - E-mail : [relations.clients@dexia-sofaxis.com](mailto:relations.clients@dexia-sofaxis.com)

Les informations contenues dans ce document sont non-contractuelles et susceptibles d'être modifiées à tout moment sans préavis.  
L'éditeur de ce document ne saurait voir sa responsabilité tant contractuelle que délictuelle engagée, pour les dommages découlant des actions commises ou omises en raison du contenu de l'information fournie.